

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association LIGUE ROCHELAISE DE POKER, en aucun cas il ne les substitue. Le présent règlement intérieur est téléchargeable sur le site www.liguerochelaisedepoker.com. Toute personne versant sa cotisation accepte les termes du règlement intérieur.

D) COTISATION ET ADHESION

- 1) Les personnes désirant adhérer à l'association devront remplir un formulaire d'adhésion disponible sur le site internet www.liguerochelaisedepoker.com.
Il est possible de s'inscrire sur place, l'association mettant à leur disposition un ordinateur afin de créer ses identifiants de connexion.
- 2) Les membres doivent s'acquitter d'une cotisation trimestrielle ou annuelle.
- 3) Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation sauf s'ils décident de s'en acquitter de leur propre volonté.
- 4) Le montant des cotisations est fixé annuellement par le Bureau Directeur.
- 5) La cotisation annuelle est valable jusqu'au premier septembre, date à laquelle les membres devront payer une nouvelle cotisation annuelle.
- 6) Le versement de la cotisation doit être établi par chèque à l'ordre de l'association ou réglé en espèces. Le montant de la cotisation trimestrielle pour la saison 2016/2017 est de 60€, le tarif annuel est réduit à 150€. Le montant de l'adhésion Web-only est fixé à 50€.
- 7) La cotisation reste obligatoire et variable selon la date d'entrée dans l'association. Le paiement des cotisations est exigible pour toute participation aux différents tournois organisés par la LRP.
- 8) Dans le cas d'un tournoi ponctuel organisé autour d'un événement en dehors de ceux précités dans l'article 9, une participation pourra être demandée pour la location de la salle.
- 9) Aucune cotisation ne sera exigée si la Ligue Rochelaise de Poker organise un tournoi pour le GRAP.
- 10) Aucune cotisation ne sera exigée si la Ligue Rochelaise de Poker est alors désignée comme prestataire de service, (dans le cas d'un comité d'entreprise ou d'une association souhaitant organiser un tournoi de Poker ponctuel). Elle fournit les lieux, le matériel et l'organisation, la LRP facturera cette prestation par un contrat établi avant l'événement. Aucune somme d'argent ne peut être mise en jeu lors de ces événements, la LRP sera personnellement tenue responsable du bon déroulement de l'activité.
- 11) Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, de déménagement ou de décès d'un membre.
- 12) Les statuts, le règlement intérieur et les règles de tournoi sans croupier sont téléchargeables sur le site de l'association, ou remis au nouvel adhérent à sa demande.

II) CONDUITE DES JOUEURS, ENCADREMENT ET FONCTIONNEMENT

- 1) L'association a l'obligation et le devoir de fournir une aide à toute personne présentant un risque d'addiction au jeu.
- 2) Toute dégradation du matériel ou des locaux seront à la charge des personnes les ayant commises. Il est interdit de déposer son verre ou autre contenant sur les tables de poker.
- 3) Tout vol quel qu'il soit et quel que soit la victime (membre ou association) se traduira par l'exclusion de l'association si la personne en est membre, par un remboursement du vol ou par un dépôt de plainte (pour l'association). (Membre ou non)
- 4) Tout acte de tricherie quel qu'il soit, se traduira par la disqualification immédiate du joueur, et par l'exclusion de l'association si la personne en est membre.
- 5) Le respect et la bienséance sont la règle autour des tables de poker. Le directeur de salle se réserve le droit de rappeler à l'ordre, de pénaliser, voire d'exclure tout membre qui n'aurait pas l'attitude adéquate.
- 6) Il est interdit de proposer des parties privées, et de miser de l'argent ou tout autre enjeu de valeur.
- 7) Il est interdit de racoler des joueurs, même pour des parties sans enjeux.
- 8) Répondre au téléphone pendant un tournoi ou une partie est interdit, tout appel devra se faire loin des tables même si le joueur est en dehors du coup. Les appareils d'écoutes (MP3 ou autres) sont tolérés à condition qu'ils ne perturbent pas le bon déroulement du jeu.
- 9) Tout écart de comportement, état d'ébriété avancé, injures, propos violents ou inadaptés seront sanctionnés par l'exclusion temporaire du tournoi sans avertissement préalable. Si cela se reproduit, l'exclusion pourra devenir définitive sur décision du bureau.
- 10) Le Bureau Directeur se réserve le droit d'exclure tout membre qui ne respecterait pas le présent règlement.
- 11) Tout membre peut saisir quand il le souhaite le Bureau pour un litige avec un autre membre ou un désaccord avec l'association. La requête sera examinée avec la plus grande impartialité, traitée le plus sérieusement possible, et une réponse adaptée sera fournie.
- 12) Le calendrier des séances est à la disposition de chaque membre sur le site www.liguerochelaisedepoker.com. Le Bureau se réserve le droit de le modifier à tout moment sans avis préalable.
- 13) Pour participer aux séances de la LRP, il est obligatoire d'être à jour de ses cotisations. Tout membre doit également pouvoir justifier de son identité. En cas de retard de paiement, la personne se verra refuser l'accès à la séance.
- 14) Chaque séance est encadrée par un membre du Bureau (Directeur de salle ou Floor Manager), il s'assure du bon déroulement de la séance et veille à ce que les joueurs respectent le règlement intérieur. Il est responsable de l'encadrement, il peut à tout moment décider d'interrompre la séance sans avoir à se justifier.
- 15) Si un tournoi n'est pas terminé à la fin de la séance, le directeur de salle décidera de la marche à suivre (décompte des tapis ou partie remise à une date ultérieure).

- 16) Lors des Tournois organisés par la LRP, toute personne adhérente autorise l'exploitation de son droit à l'image le temps de l'épreuve afin de promouvoir l'association, l'image du propriétaire ne peut être utilisée de façon à ternir son intégrité. De plus, toute personne spectatrice, si elle souhaite observer le tournoi, accepte les mêmes conditions.
- 17) Pour les tournois avec inscriptions (voir chapitre IV-2), elles se feront en ligne sur le site www.liguerochelaisedepoker.com. Les membres ont jusqu'au jour même du tournoi, 18 heures, pour s'inscrire ou se désinscrire. Seul les membres ayant préalablement adhéré à l'association pourront faire cette démarche.
- 18) Les membres de la LRP devront porter les couleurs de l'association lors de toute rencontre de Poker dans le cadre associatif.
- 19) Le Bureau Directeur se réserve le droit de modifier le règlement intérieur après réunion du Bureau. Ces amendements prendront effet dès qu'ils auront été votés. Le bureau fera en sorte d'aviser les membres des modifications importantes.

III) COMPETITION

- 1) Chaque session annuelle fait l'objet d'un classement, les meilleurs joueurs étant qualifiés pour les manifestations régionales (CRIC) et nationales (CNIC). Ce classement est basé sur un système de bankroll : chaque joueur, lors du paiement de sa cotisation, reçoit un montant de crédits rochelais (CR). Le montant dépend de la date du paiement de la cotisation, il est précisé sur le calendrier des séances.
- 2) La sélection pour les « Tournois Inter Clubs » sera soumise à l'appréciation des membres du bureau, selon plusieurs critères, qui pourront être différents à chaque TIC.
- 3) Toutes les parties comptent pour ce classement excepté l'Open Deepstack Rochelais.
- 4) Chaque partie fait l'objet d'un droit d'entrée (buy-in) en CR. Celui-ci est déduit de la bankroll du joueur. Si un joueur s'inscrit à un tournoi, et qu'il est finalement absent, le buy-in est quand même déduit.
- 5) Un joueur a jusqu'à la fin du troisième niveau, pour prendre place dans un tournoi où il s'est inscrit préalablement. Après cette pause, le tapis de ce joueur est retiré. Si un joueur quitte le tournoi après la première pause (ou ne revient pas le deuxième jour), le tapis de ce joueur reste jusqu'à sa disparition totale. Si ce joueur revient, il peut reprendre la partie avec ce qu'il lui reste de tapis.
- 6) Pour rentrer dans le classement général, il est nécessaire d'avoir participé à la moitié des séances de l'année moins une.
- 7) Le classement est régulièrement mis à jour et il est consultable sur le site internet www.liguerochelaisedepoker.com.
- 8) Après l'exportation de la base de données du tournoi par un membre du bureau (18h) plus aucune inscription ne pourra être effectuée, même sur place, avant le tournoi.
- 9) Une pénalité en CR pourra être distribuée pour plusieurs motifs : - Non signalement d'élimination à un tournoi - Non présentation de sa carte de membre. La pénalité est progressive...

IV) TOURNOIS ET PARTIES

- 1) Tous les tournois et parties de la LIGUE ROCHELAISE DE POKER sont assujettis au règlement Tournoi sans croupier (sauf exceptions précisées) tout comme les tournois du GRAP de Poitou-Charentes. Il est téléchargeable sur le site www.liguerochelaisedepoker.com
- 2) Type de rencontres : La LRP propose différents types de rencontres. Les paragraphes qui suivent sont là pour en préciser leurs modalités : Voir modalités sur le forum ou le site.

Tournoi Mensuel : Il s'agit d'un tournoi multi-tables où le nombre de joueurs est de dix par table. Compte pour le classement général. Il se déroule sur deux séances. Inscription obligatoire.

Tournoi Short Handed : Il s'agit d'un tournoi multi-tables où le nombre de joueurs est de six par table. Compte pour le classement général. Il se déroule sur deux séances. Inscription obligatoire.

Sit and Go: Il s'agit d'une partie qui peut être ouverte à tout moment pendant la séance. Ne compte pas pour le classement général. Chaque joueur désirant y participer inscrit son pseudo sur une feuille Sit &Go. Une table de 6 joueurs minimum à dix joueurs maximum. Il se déroule sur une séance. Si à la fin de celle-ci, le S&G n'est pas terminé, le décompte des tapis détermine le classement.

Utilisation d'un bouton timer et jetons propres. La table s'autogère. (Pause libre). La structure et les places payées sont reprises sur la feuille de partie. Possibilité de modifier la structure en fonction de l'heure de début du S&G.

Cash game : Il s'agit d'une partie qui peut être ouverte à tout moment pendant la séance. Ne compte pas pour le classement général. Chaque joueur désirant y participer doit se faire inscrire auprès du directeur de salle qui remettra les jetons. Une table de deux à dix joueurs. Elle se déroule sur une séance. Blind 25/50. Un joueur absent (sit-out) voit ses blinds prélevées. Un joueur qui arrive en cours de partie doit payer l'équivalent d'une Big Blind pour recevoir des cartes, ou alors attendre jusqu'au moment où il doit payer la Big Blind . Un joueur qui se place en Small Blind doit attendre le passage du bouton, puis payer l'équivalent de la Big Blind.

Le Bureau Directeur.